

# TOUR SOLOGNE - VAL D'ALLIER

## REGLEMENT

**Article 1. PROGRAMME.** L'association « A.S. NEUILLY LE REAL CYCLISME » organise sous le règlement UFOLEP, les 24, 25 et 26 avril 2009, le « TOUR SOLOGNE - VAL D'ALLIER » épreuve cyclo sportive UFOLEP à ouverture nationale qui se déroulera en trois étapes en ligne et un prologue contre la montre.

1<sup>ère</sup> étape (Prologue) : Vendredi 24 avril 2009 : GOUISE - NEUILLY LE REAL - 6 Km

2<sup>ème</sup> étape : Samedi 25 avril 2009 : NEUILLY LE REAL - 95 Km

3<sup>ème</sup> étape : Dimanche 26 avril 2009 : NEUILLY LE REAL - SAINT LEON (Puy Saint Ambroise)- 42 Km

4<sup>ème</sup> étape : Dimanche 26 avril 2009 : NEUILLY LE REAL - NEUILLY LE REAL - 96 Km

**Article 2. REGLEMENT.** Le règlement national UFOLEP en vigueur est applicable à tous les participants du « TOUR SOLOGNE - VAL D'ALLIER ».

**Article 3. CONDITION D'ENGAGEMENT.** Cette épreuve est ouverte aux licenciés masculins UFOLEP, possédant un carton de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> catégories et à tous les comités départementaux UFOLEP.

Afin de faciliter la tâche du responsable des engagements, seuls les engagements émanant de Clubs ou sélections départementales seront pris en compte.

Pour des raisons de places disponibles et de sécurité, l'organisateur pourra limiter le nombre d'engagés par club ou sélection.

Possibilité de regrouper au sein d'un club, des licenciés de clubs différents, ils devront toutefois porter des maillots identiques.

Possibilité de participer à titre individuel.

Le nombre de participants est volontairement limité à 140

**Article 4. ENGAGEMENTS.** Le montant des engagements est fixé à : 20€ par engagé pour les trois jours. Chaque coureur doit obligatoirement s'engager pour les trois jours. Les engagements devront impérativement parvenir avant le 20 avril 2009 à :

MR Jean Paul GARNIER - AS NEUILLY CYCLISME

Le Tureau Minet

03340 NEUILLY LE REAL

Tél. 0470438742 - Portable. 0671893475 - Email : a.s.neuillycyclisme@hotmail.fr

Passée cette date, les engagements ne seront plus acceptés.

Seules seront pris en considération, les demandes présentées par des clubs ou des comités, et accompagnées d'un chèque représentant le montant des engagements.

Les engagements doivent être formulés sur la feuille d'engagement jointe.

**Article 5. MODIFICATION ENGAGEMENT.** Le fait d'être engagé implique que le coureur aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les clauses. Si pour une raison particulière, des changements intervenaient dans les engagements d'un club ou sélection, ces derniers voudront bien le faire savoir à Jean Paul GARNIER, au moins 48h avant le départ.

Aucun remboursement d'engagement ne sera accordé.

### **Article 6. REMISE DES DOSSARDS, LICENCES et APPEL DES CONCURRENTS**

Les dossards (2) ET Plaques de cadres seront remis à chaque responsable de club, sélection ou individuel contre la totalité des licences 2008-2009 et des cartes cyclo sport. Elles seront conservées par l'organisation et restituées après l'épreuve contre le retour des dossards et plaques. (Prévoir 8 épingles)

Une permanence pour retirer les dossards, plaques de cadres et plaques de voitures officielles sera prévue : Vendredi 24 avril de 15h30 à 18h.

Si un concurrent abandonne au cours d'une étape, cette restitution pourra avoir lieu à la fin de la même étape.

Pour chaque étape, les coureurs devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature. Le tableau des signatures sera fermé 15 minutes avant le départ.

Tout concurrent n'ayant pas signé la feuille de départ sera considéré comme non partant.

Un appel des concurrents sera effectué 10 minutes avant le départ.

Le port du casque est obligatoire sur toutes les étapes. Un casque profilé homologué sera accepté pour le contre la montre.

**Article 7. INCIDENTS MECANIQUES, CHUTE.** Afin que le classement ne soit pas faussé,

Tout concurrent contraint à l'abandon au cours d'une étape sur incidents mécaniques se verra attribuer le temps du dernier plus 20 minutes.

Il sera toutefois autorisé à prendre le départ de l'étape suivante. (En aucun cas il ne devra influencer sur la tête de la course)

En cas de chute collective dans le dernier kilomètre, les concurrents retardés seront classés dans le même temps que le peloton auquel ils appartenaient.

### **Article 8. PROLOGUE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL**

Les heures de départ seront affichées et fournies à chaque responsable de club : c'est donc ce dernier qui devra faire venir ses coureurs sur la ligne de départ. Après être passé au contrôle départ pour la signature, chaque concurrent devra se présenter à la ligne de départ 5 minutes avant l'heure fixée pour le départ. Un seul appel sera fait.

Les départs s'effectueront toutes les minutes. Le premier départ sera donné à 18 heures 30. Si un concurrent ne se présente pas à l'heure de départ prévue, le chronomètre ne s'arrêtera pas, son temps sera compté comme s'il était parti à l'heure prévue.

En cas de crevaison le coureur a le droit de changer de vélo ou de roue.

Echauffement : Il sera interdit sur le parcours de l'épreuve dès que le premier départ sera donné.

Etant donné la brièveté du parcours, aucun véhicule ne sera autorisé à suivre les coureurs.

En cas de crevaison constatée ou chute, le cyclosporitif sera autorisé à prendre un nouveau départ. Dans ce cas, le temps du premier parcours est annulé. Le comité d'organisation lui communiquera sa nouvelle heure de départ. En cas de nouvel incident, le cyclosporitif ne pourra pas prendre de nouveau départ.

*DES COMMISSAIRES SERONT PLACÉS À DIVERS ENDROITS DU CIRCUIT.*

### **Article 9. DEPANNAGE**

Chaque équipe (d'au moins 5 coureurs) pourra prévoir un véhicule de dépannage. Il est vivement conseillé que dans chaque voiture se trouvent le conducteur et un mécanicien. Afin de pouvoir repérer le véhicule de chaque équipe, il serait agréable de joindre aux engagements des coureurs une fiche de renseignements : type de véhicule, immatriculation, noms du chauffeur et du mécanicien). Dans un souci de sécurité, les voitures techniques, véhicules type « 4X4 » ou « espace » seront placés en fin de caravane, quel que soit le rang de classement de leur équipe. Chaque club n'aura droit qu'à un seul véhicule dans la caravane.

Chaque véhicule sera placé dans un ordre précis, établi selon le classement général du prologue pour la 2<sup>ème</sup> étape.

Au départ de chaque étape, les véhicules devront se mettre en place 10 minutes avant l'heure de départ.

Le dépannage et le changement de matériel par voiture particulière non admise dans la caravane sont interdits. Tout coureur n'ayant pas respecté cette close sera mis hors course.

Le changement de matériel (roue ou vélo) est autorisé aussi bien entre coéquipiers que par la voiture numérotée. Le dépannage se fera obligatoirement à l'arrière de la course et sur le côté droit de la route.

Il est formellement interdit de ramener un concurrent accroché à une voiture sous peine de mise hors course immédiate.

Pour les étapes en ligne, une voiture de dépannage neutre précédera le peloton pour secourir les échappées (roue uniquement). Ce véhicule s'intercalera derrière une échappée dès que l'avance atteindra 60 secondes, ou suivant appréciation du directeur de course. En aucun cas le véhicule de dépannage neutre ne pourra ramener un concurrent.

### **ARTICLE 10. SECURITE, RETARD.** La sécurité aux carrefours sera levée après le passage du peloton principal.

Tout concurrent lâché du peloton principal, dont le retard apparaît de nature à lui retirer toute chance de figurer au classement sera considéré comme cyclotouriste. L'organisation n'assurera plus sa sécurité.

Afin qu'il puisse prendre le départ de l'étape suivante, il lui sera attribué, pour cette étape, le temps du dernier plus 20 minutes.

Les concurrents et tous les véhicules suiveurs devront respecter le code de la route et n'utiliser que la moitié droite de la chaussée. Ils devront également laisser le passage aux motos, voitures de sécurité et commissaires sous peine de sanction.

Les voitures suiveuses seront en feux de croisement.

Tout ravitaillement est interdit dans les 20 premiers, les 15 derniers kilomètres, les descentes, et dans les zones étroites ou sinueuses.

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse

Les membres de l'organisation déclinent toute responsabilité en cas de contestation(s) ou d'incident(s) de course :

« Application du règlement ». Le code de la route faisant foi, il doit être respecté.

L'utilisation d'oreillettes radio est formellement interdite sous peine de mise hors course immédiate.

**Article 11. MATERIEL.** Sont admises les bicyclettes et les roues conformes à la réglementation UCI en vigueur. (Voir règlement national)

**Article 12. CONTROLE MEDICAL.** Conformément au règlement national, des contrôles médicaux pourront être effectués à l'issue de chaque étape.

**Article 13. BONIFICATIONS.** La réglementation régissant le sport cycliste sur route interdit les bonifications dans les épreuves régionales. En conséquence, l'organisation décide d'appliquer le règlement en vigueur en supprimant les bonifications qui animaient l'épreuve les années précédentes.

**Article 14. CLASSEMENTS.** A l'issue de chaque étape le vainqueur de l'étape recevra une gerbe.

**CLASSEMENT GENERAL SCRATCH INDIVIDUEL.** A chaque étape un maillot de leader sera remis au premier du classement général scratch. **Ce maillot devra être porté par son détenteur au cours de l'étape suivante.**

**CLASSEMENT GENERAL PAR CATEGORIE :** Un maillot de leader sera remis à chacune des trois Catégories. (1 - 2 et 3).

**CLASSEMENT GENERAL FINAL DU MEILLEUR SPRINTER.** Chaque sprint d'arrivée (hors prologue) attribue 10 - 8 - 6 - 4 et 2 points. A l'issue des étapes 2, 3, 4, le meilleur sprinter, au général de ce classement, se verra attribuer un maillot.

**CLASSEMENT GENERAL FINAL DU MEILLEUR GRIMPEUR.** Chaque difficulté marquée « MG » attribue respectivement 6 - 4 ou 2 points pour les étapes 2 et 4. Sur l'étape 3, les points attribués sont : - A Saint Léon, 10 - 6 - 4 - 2 - et 2 points. - Arrivée au Puy Saint Ambroise : 15 - 10 - 6 - 4 - 2 points. A l'issue de la 4<sup>ème</sup> étape le meilleur grimpeur se verra attribuer un maillot.

En cas de cumul, un des maillots de leader sera porté par le second.

**CLASSEMENT GENERAL FINAL PAR EQUIPE.** Il se fera, pour chaque équipe, par le cumul des temps des 3 cyclosportifs les mieux placés au classement général final individuel, toutes catégories confondues.

**Article 15. CEREMONIE PROTOCOLAIRE, RECOMPENSES.** La cérémonie protocolaire aura lieu (au podium) très rapidement après chaque arrivée, la tenue de cycliste est obligatoire pour chaque coureur qui sera appelé au podium. La remise des récompenses est prévue le dimanche 26 avril, Salle Henri Baron - NEUILLY LE REAL vers 17h 30. Certains lots pourront être distribués par tirage au sort parmi les coureurs présents.

**Article 16. INFORMATIONS.** La caravane du « TOURSOLOGNE - VAL D'ALLIER » sera encadrée par des motards de l'association « MOTO ALLIER SECURITE », plus des motards privés.

Il appartiendra au directeur de course, son adjoint ou aux commissaires de course de décider de faire ou non le « BARRAGE ».

Les Directeurs Sportifs ne seront autorisés à passer que sur ordre de la direction de course.

Les informations de la course seront diffusées par la direction de course par le canal radio. L'organisation équipera les véhicules de clubs, de commissaires et de sécurité.

**Article 17. APPLICATION DU REGLEMENT.** Seuls les membres du Comité d'Organisation (possédant un badge visible) auront la possibilité de faire appliquer le présent règlement. Ce comité aura tout pouvoir pour prendre des sanctions à l'encontre des coureurs ou des clubs qui n'auraient pas respecté le règlement.

**Article 18. RESERVES ET RECLAMATIONS.** Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Les réclamations doivent être faites par écrit, accompagnées d'un chèque de 20 € à l'ordre de l'ASNC et remises à la direction de course.

***L'ensemble des membres de l'organisation (motards, signaleurs, officiels et autres personnes) sont des bénévoles, ils œuvrent pour vous. Respectez-les !***

A.S. NEUILLY CYCLISME  
Le Président

Jean Paul GARNIER